

# Créer et aménager des itinéraires et des hébergements équestres

Méthodologie et conseils





CNTE – FFE

Parc Equestre, 41600 LAMOTTE

Tél. : 02 54 94 46 80, Fax: 02 54 94 46 81, Email: [tourisme@ffe.com](mailto:tourisme@ffe.com),  
[www.ffe.com](http://www.ffe.com), rubrique Tourisme Equestre.

Document réalisé par la FFE-CNTE

Elu en charge des infrastructures du tourisme équestre : Christian BOYER

Coordination : Amandine CARO

Remerciements à Jean-Luc CRESPEL, Alain HENRY et Marie-Noelle ODE

Maquette : Maxime MONTTOYA

Edition : juillet 2010

# Créer et aménager des itinéraires de randonnée équestre : méthodologie et conseils

## Sommaire

Préface	4
<b>Partie 1 : créer un itinéraire équestre</b>	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
Les différentes étapes de la création	6
Questionnement préalable	6
Concertation et mise en place d'un comité de pilotage	8
Identification des ressources du territoire	8
Définition du tracé : tracé global, puis tracé précis	10
Relevé des caractéristiques de l'itinéraire	13
Validation du projet par le comité de pilotage	14
Balisage et signalisation	14
Inscription de l'itinéraire au PDIPR	15
Communication autour de l'itinéraire	18
Questions juridiques	19

<b>Partie 2 : aménager les circuits de randonnée</b>	<b>21</b>
Introduction	21
Aménagements pour les chemins	22
Aménagements pour les sites d'étape « nuit »	25
Aménagements pour les sites d'étape « midi »	28
Questions juridiques	29

## Aménagements pour les sites d'étape « nuit »

Ce paragraphe s'adresse aux porteurs de projets (particuliers, associations, collectivités,...):

- qui souhaitent créer un gîte -ou autre type d'hébergement - susceptible d'accueillir les cavaliers, meneurs et leurs chevaux,
- ou qui disposent déjà d'une structure d'hébergement (gîte, camping, chambre d'hôte...) et souhaitent l'aménager de façon à recevoir une nouvelle clientèle de cavaliers.

*Remarque* : d'après l'enquête « socio-économique de la clientèle du tourisme et loisirs équestres » de 2009, trouver des hébergements adaptés à la cavalerie constitue une des principales attentes des pratiquants en matière de services.

Pour les étapes pour la nuit, les aménagements suggérés ne concernent que l'hébergement des chevaux. Pour obtenir des informations sur l'hébergement des personnes, contacter les organismes professionnels (gîtes de France, Accueil paysan, ...).

### I — Les indispensables :

- **Point d'attache** : à l'arrivée et au départ, les cavaliers devront pouvoir attacher leurs chevaux à un point d'attache installé dans un lieu sécurisé ; on doit pouvoir passer derrière ou devant sans être gêné ou coincé contre un mur. Il peut s'agir d'anneaux scellés ou de barres d'attache (cf paragraphe sur les aménagements des étapes « midi »).



■ **Point d'eau propre** : pour les chevaux passant la nuit au pré, un point d'eau naturel ou artificiel accessible (l'accès doit être assez large et pas excessivement boueux) est indispensable. En box ou en stalle, s'il n'y a pas d'abreuvoir, l'eau peut être mise dans des seaux ou grandes poubelles en plastique propres spécialement réservés à cet usage.

■ **Pré ou paddock** bien clos électrifié (barbelés et grillages à proscrire) : le pré ou le paddock doit être propre (pas de détritrus, ni barbelés...risquant de blesser les chevaux). L'idéal est de clôturer avec du ruban. L'espace doit être suffisamment grand, c'est à dire d'au moins 3000 à 5000 m<sup>2</sup> pour une dizaine de chevaux pour une nuit. Il peut être pratique de pouvoir diviser l'espace en plusieurs parcelles/paddocks si besoin est de séparer les chevaux. Bien vérifier qu'il n'y ai pas de plantes toxiques (if...) ! Eventuellement en **stalles** si pas d'autres possibilités.

■ **Local ou espace abrité pour ranger le matériel** : mettre à disposition des cavaliers un local/pièce, au sec et fermant à clé si possible, afin qu'ils y rangent leur matériel. Des tréteaux ou barres (rondes ou demi-rondes, de diamètre 10 cm) peuvent servir de porte-selles. Des crochets ou porte-manteaux fixés au mur permettent de suspendre les brides, mais aussi les vêtements (imperméables, chapeaux...) des cavaliers.

*Remarques* : avoir impérativement les numéros de téléphone du vétérinaire et du maréchal-ferrant les plus proches. Si possible, mettre à disposition les cartes de randonnée du secteur.

## 2 — Les « plus » :

■ **Espace abrité** : pour seller/desseller

■ **Fil** : pour étendre le matériel mouillé (tapis, vêtements de pluie...).

■ **Douche pour chevaux** : un robinet avec un tuyau d'arrosage, installé dans un endroit non boueux, disposant d'une évacuation d'eau et d'un point d'attache seront appréciés. Les cavaliers peuvent y doucher les membres de leurs chevaux à leur arrivée.



## Aménagements pour les sites d'étape « nuit »

- **Box** : les dimensions conseillées sont 3m x 3m avec des murs d'au moins 2m de haut ou murs de 1m20 surélevés de barreaux jusqu'à 2m. La porte doit mesurer au moins 1m de largeur et de 1m20 à 1m50 de hauteur (battant inférieur). Les boxes doivent être paillés et disposer d'un point d'eau.
- **Foin et paille** : le gîte doit être en mesure de fournir du foin de qualité, vieux de 2 ans maximum. Le foin rentré depuis moins de 3 mois/40 jours est également à proscrire car sa fermentation peut provoquer des coliques. La paille n'est nécessaire que dans le cas où les chevaux passent la nuit au box ou en stalle. Il faut alors prévoir environ 10 kg de paille par cheval par nuit.
- **Aliments pour chevaux** : les granulés ou floconnés du commerce ont une durée de conservation limitée (au-delà de quelques mois, ils peuvent devenir dangereux). Plutôt que de conserver un stock coûteux et périssable, il est préférable de proposer aux cavaliers un approvisionnement sur réservation. Il est aussi possible de proposer des grains (orge, avoine, maïs). Prévoir des seaux pour distribuer les aliments aux chevaux.
- **Parkings** : accessibles aux camions et vans.
- **Petits matériels** : mettre à disposition du matériel pour la maréchalerie, du matériel d'écurie (pelle à crottin...), une trousse à pharmacie pour les chevaux par exemple.
- **Tarifs** : proposer des forfaits cavaliers spécialement conçus pour eux (repas+nuit+hébergement cheval+petit déjeuner par exemple).

CAHIER DES CHARGES QUALITÉ HÉBERGEMENTS EQUESTRES																				
Type d'hébergement		Personnes		Hébergement chevaux					Nourriture				Autres prestations							
Nom de l'hébergeur	Type	Label	Nombre de lits	Repas	Nombre maximum de chevaux	Point d'attache	Pré	Paddock	Boxes	Stalles	Eau	Foin	Paille	Granulés, céréales	Local matériel	Douches	Services annexes : bagages...	Parking	Commerce à proximité	Autres
Exemple																				
ferme équestre du Bois	Gîte		6	Non fournis	6	✓		✓			✓	✓		✓	✓	✓		✓		

Cette grille pourra servir de base ou de modèle pour répertorier les caractéristiques des hébergements équestres et/ou évaluer leur qualité.

## Aménagements pour les sites d'étape « midi »

### I — Pour les chevaux :

A l'étape du midi, les cavaliers apprécieront de laisser leurs chevaux à un point d'attache installé dans un lieu sécurisé ; on doit pouvoir passer derrière ou devant sans être gêné ou coincé contre un obstacle (mur, haie...). Il peut s'agir de :

■ **barre d'attache** : habituellement en bois, elle doit être très solide. Pour plus de confort, la barre d'attache peut être placée sous un abri, d'une hauteur d'au moins 2m ;

■ **anneaux** : scellés dans un mur à une hauteur de 1.20m, les anneaux doivent être écartés d'au moins 1.50m ;

■ **ligne d'attache** : une corde doit être tendue entre deux ou plus points d'ancrage fiables (poteaux solides, arbres), soit environ à 1.20m de haut le long d'un mur ou d'une haie, soit à 1.80/2m afin que les chevaux puissent aller et venir par dessous. Pour éviter que les longes glissent le long de la corde, celle-ci sera munie de boucles (nœuds de ligne...). L'espacement entre ces dispositifs d'arrêt sera de 1.50m si la ligne d'attache est située le long d'un mur et d'au moins 3 à 4m pour une ligne d'attache haute.

Des petits **paddocks** peuvent également être aménagés sur les sites d'étape « midi ». En clôture électrique ou en bois. Les chevaux y seront lâchés.

Enfin, un **point d'eau** naturel ou artificiel accessible aux chevaux est recommandé. La propreté de l'eau doit être régulièrement vérifiée (préférer un point d'eau courante à un point d'eau stagnante).

**Un abri** n'est pas indispensable mais peut être appréciable pour abriter cavaliers, chevaux et matériels en cas de mauvais temps ou de forte chaleur.



## 2 — Pour les cavaliers :

■ **tables de pique-nique** ;

■ **poubelles** : prévoir de les ramasser régulièrement sinon, mettre un affichage : « remportez vos déchets » ;

■ **panneaux** : les sites d'étape sont propices à l'information et/ou à la sensibilisation des usagers. Si possible, ajouter quelques panneaux sur le respect de l'environnement, l'histoire du site, le patrimoine architectural environnant, etc. ou simplement un plan de l'itinéraire de randonnée sur lequel se situe l'étape ;

■ **autres aménagements** : dans le cas de circuits ouverts aux autres usagers, pourquoi ne pas installer des range-vélo par exemple ?

Les aménagements, quels qu'ils soient, doivent être entretenus régulièrement car des installations, mal entretenues, risquent de devenir dangereuses ; il faut déterminer, dès le début du projet, qui en aura la charge.

## Questions juridiques

### Responsabilités :

- pour les aménagements des chemins et des haltes : responsabilité de l'aménageur : voir « QUESTIONS JURIDIQUES », partie 1, p20.

- pour les hébergements : responsabilité de l'hébergeur en cas d'accident :

Il est important de distinguer 2 cas : celui dans lequel les chevaux sont en pension et celui dans lequel ils n'y sont pas. S'il s'agit d'une pension, la personne effectuant la prestation devient « gardien » des chevaux, il en a donc la responsabilité. S'il s'agit d'une location d'installation, il n'y a pas de notion de garde, les chevaux restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Dans tous les cas, les propriétaires du lieu d'accueil doivent contacter l'assureur couvrant leur activité touristique afin de faire rajouter une clause pour l'accueil temporaire de chevaux.

---

## Bibliographie

**Organismes à contacter pour vos projets d'aménagements touristiques :** ONF, VNF, DIREN, Conseil Général, Conseil Régional, DDJS/DRJS, Préfecture, CDTE/CRTE, CRT/CDT, Offices de tourisme... ;

**Ouvrages de référence :** Guide pratique et juridique des itinéraires équestres, Charte officielle du balisage et de signalisation, Tourisme vert : comment développer votre projet (Ed Puits fleuri) ;

**Sites internet :** [www.ffe.com](http://www.ffe.com) rubrique « tourisme équestre » ;

- **pour ouvrir un gîte :** APCE (fiche professionnelle, livre « ouvrir un gîte rural ») ; [www.projetsencampagne.com](http://www.projetsencampagne.com) ; [www.gites-chambresdhotels.com](http://www.gites-chambresdhotels.com) ; <http://www.installation-campagne.fr> ;

- **organismes labélisant :** [www.gites-de-france.fr](http://www.gites-de-france.fr) ; [www.bienvvenue-a-la-ferme.com](http://www.bienvvenue-a-la-ferme.com) ; [www.clevacances.com](http://www.clevacances.com) ; [www.cheval-qualite.com](http://www.cheval-qualite.com).